Université de Strasbourg

Délibération

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | **CFVU**

Séance du 05 mai 2026

Délibération n° 012-2026
Point 05

Point 05. de l'ordre du jour
Césure à l'Université de Strasbourg : calendriers de demande de césure au titre de l'année universitaire 2026/2027

EXPOSE DES MOTIFS

La césure correspond à une période d'une durée maximale d'une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

La période de césure peut prendre des formes très variées. Elle peut ainsi se dérouler :

- en France ou à l'étranger ;
- dans le cadre d'un engagement bénévole, d'un service civique ou d'un volontariat associatif ;
- dans le cadre d'un contrat de travail ;
- dans le cadre d'un stage sous réserve que la règlementation en vigueur en matière de stages le permette ;
- pour suivre une formation dans un domaine différent de celui du cursus suspendu ;
- pour préparer un projet de création d'activité. Dans ce cas, la césure s'inscrit dans le dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » ;
- pour permettre aux sportifs ou aux artistes de haut niveau de se préparer et participer à un évènement particulier.

La césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut en aucune façon être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et/ou après cette suspension. La césure s'inscrit dans un projet personnel de l'étudiant. Une réflexion préalable sur les objectifs et la forme qu'elle doit prendre est donc indispensable.
Durant la césure, l'étudiant, reste inscrit à l'université et continue de bénéficier, le cas échéant, de son admission dans le cas d'une formation sélective ou de sa progression en année supérieure.

Les demandes de césure pour l'année 2026/2027 doivent être effectuées selon les calendriers suivants :

Césure dans le cadre de Parcoursup :

- ✓ dans Parcoursup : lors de la formulation des vœux en phase principale et/ou en phase complémentaire

ET

- ✓ auprès de la composante portant la formation d'inscription 2026/2027
  - du 09 juin au 11 juillet 2026 OU du 18 août au 05 septembre 2026 pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle
  - du 03 au 28 novembre 2026 pour une césure au Semestre 2

Autre césure :

- ✓ auprès de la composante portant la formation d'inscription 2026/2027
  - du 09 juin au 11 juillet 2026 OU du 18 août au 05 septembre 2026 pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle
  - du 03 au 28 novembre 2026 pour une césure au Semestre 2

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les calendriers de demande de césure au titre de l'année universitaire 2026/2027.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Directeurs des composantes
- Directeurs des services des composantes
- Responsables de scolarité
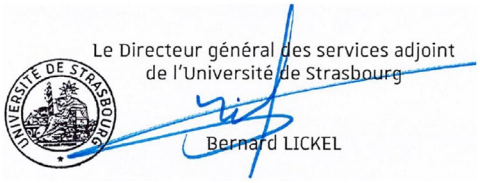
Fait à Strasbourg, le 06 mai 2026